



**Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la
Jeunesse**

Secrétariat Départemental :

**UEMO Béthune
44 rue du Docteur Leleu
62400 Béthune
Tel : 03.74.45.47.44**

Courriel :snpespjjfsu62@gmail.com

Fédération Syndicale Unitaire

Arras, le 22 août 2025

Madame la Présidente du CSA du Pas-de-Calais

Le 31 juillet 2024, notre institution vivait un moment de grande violence interne par le non renouvellement de nos collègues contractuel.les du jour au lendemain, sans tenir compte des règles de droits au sein du ministère de la justice. Un comble.

Cette année encore, on recommence, on fête un triste anniversaire et aux mêmes problèmes les mêmes solutions sauf que cette fois ci on tient les délais !

Pour rassurer les troupes engagées, DARMANIN envoie une missive à l'ensemble des personnels de la PJJ le 5 août au soir. Peut -être qu'avant de partir en vacances, le Ministre de la Justice se souvient qu'une autre administration de son ministère existe, composée d'agent.es qu'il félicite et pour lesquels il reconnaît l'engagement, la fatigue et la violence du quotidien. Or, les équipes n'attendent pas de l'apaisement au travers de belles lettres, mais elles ont besoin de vision et de courage politique.

Les enfants vont mal, les symptômes sont nombreux et face à cela les politiques répondent par des mesures de contrôle. Or il faut du soin, de l'écoute et du lien. Mais comment tisser du lien lorsqu'on malmène les professionnel.les, dégrade les conditions de travail, supprime des postes, ne remplace pas les départs voir suspend l'activité de certaines structures.

Le CSA de ce jour est dans la continuité du rouleau compresseur que manie l'administration depuis la mise en œuvre du CJPM. Vous nous convoquez pour un CSA exceptionnel en plein été afin de nous associer à la décision du DIR de suspendre un établissement de placement éducatif, l'UEHC d'Arras relocalisé à Sainte Catherine, pour combler les « *trous dans la raquette* ». Comme nous le dénoncions déjà le 25 juillet dernier : le scandale est éloquent : c'est la gestion de la pénurie que l'administration a elle-même créée ! Sur votre échiquier territorial désormais, les agents du service public deviennent de simples pions !

Rappelons avant tout que le CSA du Pas-de-Calais avait voté, le 31 janvier 2024, un avis à l'unanimité des organisations syndicales, « POUR » l'ouverture de cette unité relocalisée. Elle devait s'organiser avec 4 prises en charge au collectif, 3 en préparation de semi autonomie et 3 en diversifié. A plusieurs reprises, l'avancée de ce projet a été questionné par notre organisation syndicale, il devait être mis à

l'ordre de jour de plusieurs instances et puis... plus rien ! Dans sa lettre, le DIR écrit : « *le même contexte exige que nous suspendions l'activité de l'UEHC d'Arras (EPE Atrébatie - 62) telle qu'autorisée jusqu'ici avec une équipe quasi complète d'éducateurs au bénéfice de seulement 3 jeunes au collectif et alors que le placement diversifié qui avait été envisagé n'a pas été mis en place* ».

Par ces mots, que laisse-t-il sous-entendre ? De qui est-ce la responsabilité ?

Dans tous les cas, c'est toute l'équipe de cette unité qui va en subir les conséquences, sans compter le schéma de placement territorial déjà dégradé, de nouveau amputé.

Alors que la PJJ ne cesse de parler d'amélioration de condition de travail, de limitation de risques psychosociaux et de lutte contre l'absentéisme voir même parfois de courage managérial... au nom d'un service public de qualité, les paroles s'opposent aux actes et la machine à détruire est lancée. Jusqu'à présent notre institution avait une obligation de moyens dans les prises en charge éducatives aujourd'hui nous sommes clairement passé dans une logique comptable et rentable.

Nous écrivions encore dans notre tract du 25 juillet 2025 que **la PJJ n'avait plus les moyens de ses ambitions**...en réalité, **la PJJ n'a plus d'ambition** !